

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	FOUET Kyllian
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	027Z1170 <i>Fouet Kyllian</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	GSF CONTROLE 3 Bvd Eugene MARIE 27800 - BRIONNE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S027Z103
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	23/07/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Effectuer le traitement qualité de cet audit

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

23/07/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : FOUET Kyllian

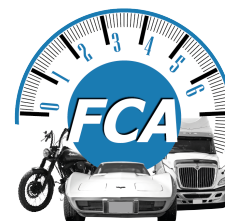


VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : ED-241-WQ Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 28/04/2016 N° PV : 25043936

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25043343	05/05/2025	RAS
25043408	15/05/2025	RAS
25043429	16/05/2025	RAS
25043490	23/05/2025	FONCTION 1 - Équipements de freinage - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique
25043525	28/05/2025	RAS
25043609	07/06/2025	RAS
25043635	12/06/2025	RAS
25043646	13/06/2025	RAS
25043754	26/06/2025	RAS
25043740	25/06/2027	RAS

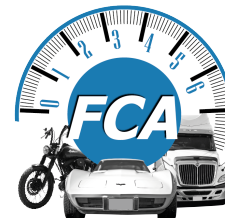


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	
	1.2.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 1.1.21. Système de freinage complet : Mauvaise réalisation de la progressivité et de la mise en condition.	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 2 - Direction	
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : FOUET Kyllian



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

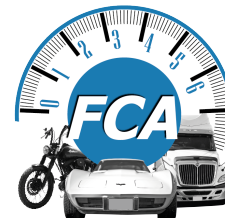
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : FOUET Kyllian



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.